

 <p>AGGLO- Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT- 2026- 208</p>
--	--	---

**Demande de subvention auprès de la MSA
Projet « Jardin et verger » à l'accueil de loisirs Planète Enfants d'Angerville**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU la délibération du 7 avril 2026 n° CA-DEL-2026-05 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, afin de solliciter des subventions et participations auprès de tout organisme financeur, aux taux les plus élevés, afin de financer tout projet, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des projets opérationnels mis en place par les accueils de loisirs de la CAESE, le centre de loisirs Planète enfants souhaite mobiliser l'expertise de l'association La Petite Tortue afin de mener à bien son projet « Jardin et verger » durant l'année scolaire 2026/2027 ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à permettre aux enfants de participer à la conception, à l'aménagement et à l'entretien d'un espace diversifié, comprenant un potager et un verger, tout en les sensibilisant aux pratiques écoresponsables ;

CONSIDÉRANT l'organisation d'animations pédagogiques et créatives autour du jardin et du verger ;

CONSIDÉRANT que cette démarche favorisera l'implication des aînés et des bénévoles, contribuant ainsi au développement du lien intergénérationnel et à la valorisation des connaissances et des acquis au moyen de supports pédagogiques dédiés ;

CONSIDÉRANT que la Mutualité Sociale Agricole Ile de France (MSA) dans le cadre de son offre « Grandir en milieu rural » souhaite apporter un soutien financier à cette démarche ;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est de 4 550,00 € (3 750,00 € de prestation de service et 800,00 € d'achat de matières et fournitures) ;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention sollicitée auprès de la MSA Ile de France est de 3 750,00 € soit 82 % du coût total du projet ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer la demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 3 750,00 € dans le cadre d'une action ponctuelle auprès de la MSA Ile de France afin de financer le projet « Jardin et

verger » mis en place par l'accueil de loisirs « Planète Enfants » d'Angerville durant l'année scolaire 2026/2027 permettant aux enfants de participer à la gestion quotidienne d'un verger et d'un potager, de les sensibiliser aux pratiques écoresponsables, de mettre en place des animations pédagogiques et créatives autour du jardin et de favoriser l'implication des aînés et des bénévoles dans l'objectif de développer du lien intergénérationnel ;

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Monsieur Laurent PILETTE, Directeur de la MSA Ile de France.
- Direction des moyens généraux de la CAESE.

Étampes, le **05 OCT. 2026**



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le... **05 OCT. 2026**

GRANDIR EN MILIEU RURAL

DOSSIER 2026



RECOMMANDATIONS

- ▮ Ce dossier doit être dûment complété par toute structure sollicitant un soutien financier de la MSA Ile-de-France dans le cadre de son offre « Grandir en Milieu Rural ».
- ▮ Le dossier doit être complété électroniquement et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives obligatoires ci-dessous afin de permettre son examen :
 - Lettre de demande de subvention signée par le responsable de la structure
 - Budget et/ou compte de résultat 2025 (*uniquement pour les associations*)
 - Budget prévisionnel 2026 (*uniquement pour les associations*)
 - Devis correspondants à la subvention sollicitée (*le montant doit être égal ou supérieur à la subvention demandée*)
 - RIB
- ▮ Pour les porteurs proposant plusieurs projets, il est nécessaire de remplir un dossier pour chacun d'entre eux.



**TOUT DOSSIER
INCOMPLET SERA REJETÉ
ET FERA L'OBJET D'UN
RETOUR AUPRÈS DE VOS
SERVICES**

COMPOSITION DU DOSSIER

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET	P. 4
PRÉSENTATION DU PROJET	P. 5
BUDGET DU PROJET	P. 8
À compléter pour les subventions de fonctionnement dans le cadre d'une action ponctuelle	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET	P. 9
À compléter pour les subventions d'investissement	
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	P. 10
DÉCISION (RÉSERVÉE À LA MSA)	P. 11

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

TYPE DE STRUCTURE :

☐ Association ☐ Collectivité ☒ Intercommunalité

Nom : Communauté d'agglomération - Étampois Sud-Essonne

N° Siret : 200 017 846 00045

Adresse : 76 rue Saint-Jacques

Code postal : 91150

Commune : ETAMPES

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : MITTELHAUSSER

Prénom : Johann

Fonction : Président

Téléphone : 01 64 59 26 72 **Courriel :** johann.mittelhausser@caese.fr

RÉFÉRENT DE LA DEMANDE

(SI DIFFÉRENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Nom : GUILLOTEAU

Prénom : Mathieu

Fonction : Directeur ACM Angerville

Téléphone : 06 49 34 03 00 **Courriel :** mathieu.guilloteau@caese.fr

PRÉSENTATION DU PROJET

● TERRITOIRE(S) CONCERNÉ(S) :

77

- ☐ CC PAYS DE NEMOURS
- ☐ CC DU PROVINOIS
- ☐ CC GÂTINAIS VAL DE LOING
- ☐ CC BASSÉE-MONTOIS
- ☐ CC MORET SEINE-ET-LOING
- ☐ CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX
- ☐ CC BRIE NANGISSIENNE
- ☐ CC COULOMMIERS PAYS DE BRIE
- ☐ Autres (préciser) :

78

- ☐ CC DES PORTES DE L'ILE-DE-FRANCE
- ☐ CC DU PAYS HOUDANAIS
- ☐ CA RAMBOUILLET TERRITOIRES
- ☐ CC DE CŒUR D'YVELINES
- ☐ CC HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE
- ☐ CC GALLY MAULDRE
- ☐ Autres (préciser) :

91

- ☒ CA ETAMPOIS SUD-ESSONNE
- ☐ CC 2 VALLÉES
- ☐ CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX
- ☐ CC VAL D'ESSONNE
- ☐ CC ENTRE JUINE ET RENARDE
- ☐ CC PAYS DE LIMOURS
- ☐ Autres (préciser) :

95

- ☐ CC CARNELLE-PAYS DE FRANCE
- ☐ CC VEXIN CENTRE
- ☐ CC VEXIN-VAL DE SEINE
- ☐ CC SAUSSERON IMPRESSIONNISTES
- ☐ Autres (préciser) :

● OBJECTIF TERRITORIAL :

- ☐ Développer un nouveau service ou une nouvelle action répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou résidants sur les territoires ruraux.
- ☒ Améliorer les structures ou services existants (hors service scolaire).

● THÉMATIQUE(S) :

- ☐ ACCUEIL PETITE ENFANCE
- ☐ MOBILITÉ
- ☒ LOISIRS/VACANCES
- ☐ NUMÉRIQUE
- ☐ PARENTALITÉ

● INTITULÉ :

PROJET JARDIN ET VERGER

● OBJECTIFS DU PROJET :

Objectifs opérationnels en bref

Aménager et entretenir : Créer un espace diversifié (potager, verger) géré au quotidien par les enfants (scolaire/périscolaire) selon des pratiques écoresponsables.

Animer et expérimenter : Proposer des ateliers sensoriels, créatifs et culinaires pour valoriser les récoltes et comprendre le cycle du vivant.

Transmettre et valoriser : Mobiliser les aînés et bénévoles pour favoriser le lien intergénérationnel, et formaliser les acquis (carnet de bord, panneaux).

Ancrer sur le territoire : S'appuyer sur la municipalité, l'école et les associations locales (La Petite Tortue) et célébrer le projet lors de temps forts avec les familles.

● DESCRIPTION :

Porté sur l'année 2026-2027, ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique, écologique et citoyenne destinée aux enfants sur les temps scolaires et périscolaires. Il vise à leur offrir un cadre d'apprentissage concret en plein air, axé sur l'éveil à la nature, l'écoresponsabilité et le renforcement des liens intergénérationnels au sein de la commune. Pour mener à bien cette initiative et lui donner une véritable dimension éducative, nous souhaitons mobiliser l'expertise de l'association La Petite Tortue, structure localement reconnue et spécialisée dans les animations pédagogiques autour du jardinage et de l'environnement. Son accompagnement permettra d'encadrer les enfants lors des différentes phases de culture, d'animer des ateliers thématiques et de transmettre des techniques respectueuses de la biodiversité. Le soutien financier sollicité auprès de la MSA est essentiel pour concrétiser cette démarche : il permettra de prendre en charge l'intervention des animateurs spécialisés de l'association La Petite Tortue, d'acquérir le matériel de jardinage adapté aux enfants et de fournir les ressources nécessaires à l'aménagement et à la pérennisation de cet espace végétal tout au long de l'année.

● POPULATION(S) CIBLE(S) (PROFIL, NOMBRE, ETC.) :

Le projet s'adresse prioritairement aux enfants âgés de 3 à 12 ans fréquentant l'accueil de loisirs, représentant environ 250 enfants différents inscrits à l'année sur les temps périscolaires (mercredis et vacances scolaires). Il associe également les parents et les familles à l'occasion d'événements et de temps forts ponctuels (fêtes du jardin, expositions, restitutions).

● TRANCHES D'ÂGES :

☒ 0-3 ANS

☒ FAMILLES

☒ 4-10 ANS

☒ 11-17 ANS

☐ 18-25 ANS

● **LIEU DE L'ACTION :**

Accueil de Loisirs Planète Enfants, 37 rue du jeu de paume 91670 Angerville

● **PÉRIODE DE RÉALISATION : DU 02/09/2026 AU 31/08/2027**

● **COÛT TOTAL DU PROJET :**

4550
€

● **MONTANT SOLLICITÉ AUPRÈS DE LA MSA ÎLE-DE-FRANCE :**
3750 €, SOIT 82 % DU COÛT TOTAL DU PROJET

● **MONTANT DE L'AUTOFINANCEMENT :**
800 €, SOIT 18 % DU COÛT TOTAL DU PROJET

● **PARTENAIRES :**

NOM DU PARTENAIRE	RÔLE DANS LE PROJET
Association La Petite Tortue	Animation régulière auprès des enfants avec sensibilisation et fourniture de plantations

● **INDICATEURS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION PRÉVUS :**

Chiffres clés : nombre d'ateliers, fréquence d'entretien, volume des récoltes et taux de participation des familles.

Impact : implication des enfants, échanges intergénérationnels et appropriation des notions d'écoresponsabilité.

Suivi : carnet de bord, bilans intermédiaires et questionnaire de satisfaction final.

● **DESCRIPTIF DE LA VALORISATION DE LA DOTATION MSA :**

Visibilité : Logo MSA sur la signalétique du jardin, le carnet de bord et les affiches des événements.

Invitation : Présence des représentants MSA aux temps forts (fête du jardin, expositions).

Communication : Mention du soutien dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux. Bilan : Envoi du carnet de bord illustré et des résultats quantitatifs à la MSA.

BUDGET DU PROJET

(À COMPLÉTER POUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE ACTION PONCTUELLE)

CHARGES DIRECTES	MONTANTS	RESSOURCES DIRECTES	MONTANTS
60. Achats	4550	70. Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	3750	74. Subventions d'exploitation : précisez les fonds sollicités	3750
Achats matières et fournitures	800	MSA	3750
Autres fournitures			
61. Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation			
62. Autres services extérieurs	0		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63. Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64. Charges de personnel	0		
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65. Autres charges de gestion courante	0	75. Autres produits de gestion courante	0
		Cotisations	
		Dons manuels - Mécénat	
66. Charges financières		76. Produits financiers	
67. Charges exceptionnelles		77. Produits exceptionnels	
68. Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78. Reprises sur amortissements et provisions	
69. Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79. Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET	MONTANTS	RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET : précisez	MONTANTS
Charges fixes de fonctionnement		Apport en fonds propres - Fournitures (6068)	800
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4550	TOTAL DES PRODUITS	4550
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	MONTANTS	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	MONTANTS
86. Emplois des contributions volontaires en nature		87. Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestations en nature	
Prestations			
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (NOM et prénom)

Responsable juridique de la structure :

- certifie que la structure est régulièrement déclarée ;
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie que la structure est respectueuse du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience, l'égalité et l'accueil de toutes et tous quelles que soient leurs convictions ou religion ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- sollicite la MSA Île-de-France pour une subvention d'un montant total de : 3750 € ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'organisme ;
- m'engage à informer, par courrier ou par mail, la MSA Île-de-France de l'effectivité de l'utilisation de la subvention et à fournir, au plus tard, le 1^{er} mars 2027, les pièces justifiant l'utilisation des fonds alloués ;
- m'engage à faire la promotion de la MSA Île-de-France au travers de différents supports de communication (flyer, site internet, véhicule, etc.).

Fait, le 05 OCT. 2026 , à Etampes



NOM, Prénom

Signature du responsable juridique

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

(À COMPLÉTER POUR LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT)

● S'AGISSANT D'UN BUDGET PRÉVISIONNEL, IL NE PEUT ÊTRE ADMIS DE DÉFICIT OU D'EXCÉDENT.

DÉPENSES	MONTANTS	REBETTES	MONTANTS	ACCORDE OU SOLICITÉE (60018)	
				SOLICITÉE	ACCORDEE
Ex : mobilier de bureau	100 €	Sub. Conseil Départemental	100 €		
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
	€		€	☐	☐
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €		

DÉCISION

(RÉSERVÉE À LA MSA ÎLE-DE-FRANCE)

Date d'étude du dossier :

Avis :

☐ Favorable

☐ Défavorable

Commentaires :